

## **PROCES-VERBAL**

**de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de BOBST GROUP SA tenue le  
mercredi 6 avril 2016 à 17h00  
au Competence Center – Bobst Group SA  
CH-1031 Mex**

M. Alain Guttmann, Président du Conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux actionnaires et ouvre l'Assemblée.

M. Thomas Schönholzer, secrétaire du Conseil d'administration, tient le procès-verbal de l'Assemblée.

Représentant indépendant conformément à l'article 689c du Code suisse des obligations :  
Ofisa SA, ch. des Charmettes 7, 1002 Lausanne.

Le Président désigne Mme Claudine Amstein et M. Bernard Grobéty comme scrutateurs.

Le Président constate ensuite :

- que l'Assemblée a été convoquée conformément aux statuts avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport de gestion, ainsi que des comptes de la société et du Groupe pour l'exercice 2015
2. Décharge au Conseil d'administration
3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2015
4. Elections au Conseil d'administration
5. Election du comité de rémunération
6. Approbation des rémunérations
7. Election de l'organe de révision
8. Election du représentant indépendant

- que l'avis de convocation a paru le 10 mars 2016 dans la presse de grand tirage et dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce No. 49 du 10 mars 2016 et que les actionnaires ont reçu la convocation ainsi que leur carte d'inscription au dernier domicile communiqué à la société ;

- que le rapport de gestion a été mis à disposition au siège de la société à partir du 2 mars 2016 et a également été envoyé au domicile des actionnaires qui en ont fait la demande ;

- que l'organe de révision est représenté par M. Mike Sills de la société Ernst & Young SA.

Aucun actionnaire n'a fait valoir, dans le délai et selon la forme prescrite par les statuts, le droit de faire inscrire un point à l'ordre du jour.

Toutes les formalités exigées par la loi et les statuts étant accomplies, l'Assemblée se trouve dès lors régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président passe à l'ordre.

Le secrétaire donne lecture de la feuille de présence qui indique la présence à 17h00 de 251 actionnaires, porteurs ou représentants de 11'802'630 voix, soit 82.39% du total absolu des voix inscrites et 71.45% du capital-actions au jour de l'Assemblée.

Le représentant indépendant représente 2'771'226 droits de vote. La représentation directe par les actionnaires totalise 9'031'404 droits de vote.

Les actions de la société sont toutes des actions nominatives avec une valeur nominale CHF 1.–.

Le Président rappelle que l'Assemblée prend ses décisions et procède aux élections à la majorité des voix attribuées aux actions représentées. Les votations et élections se font à main levée, sauf décision contraire du Président.

## **1. Approbation du rapport de gestion ainsi que des comptes de la société et du Groupe pour l'exercice 2015**

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions ou commentaires.

M. Sills intervient pour la société Ernst & Young et précise que les réviseurs n'ont aucun commentaire à rajouter.

Le Président passe à la votation.

Le Conseil d'administration propose :

« L'Assemblée générale approuve le rapport de gestion ainsi que les comptes de la société et du Groupe pour l'exercice 2015. »

Cette résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'637'097	Oui
225	Non
133'904	Abstentions).

## **2. Décharge au Conseil d'administration**

Le Président ouvre la discussion, en rappelant que selon l'article 695 du code des obligations, les personnes qui ont coopéré à la gestion des affaires de la société ne peuvent prendre part aux décisions concernant la décharge.

Il n'y a pas de questions ou commentaires.

Le Président passe à la votation.

Le Conseil d'administration propose :

« L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice 2015. »

Cette résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'631'987	Oui
2'022	Non
134'104	Abstentions).

Le Président confirme que les personnes chargées de la gestion et les membres du Conseil n'ont pas participé au vote.

### **3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2015**

Le Conseil d'administration propose de verser un dividende CHF 1.25 brut par action.

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions ou commentaires.

Le Président passe à la votation.

Le Conseil d'administration propose :

« L'Assemblée générale décide de verser un dividende brut de CHF 1.25 par action et de reporter comme solde un montant de CHF 127'712'340.39. »

Cette résolution est approuvée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'653'910	Oui
462	Non
116'854	Abstentions).

### **4. Elections au Conseil d'administration**

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions ou commentaires.

Le Président passe la parole à M. Ulf Berg, administrateur indépendant du Conseil, pour diriger l'Assemblée au sujet de sa propre réélection. M. Ulf Berg passe à la votation :

Le Conseil d'administration propose :

« L'Assemblée générale réélit M. Alain Guttmann comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'623'447      Oui  
30'620          Non  
117'159        Abstentions).

Le Président reprend la parole et soumet ensuite à l'Assemblée la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Thierry de Kalbermatten comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'505'074      Oui  
149'573        Non  
116'579        Abstentions).

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Ulf Berg comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'639'703      Oui  
810              Non  
130'713        Abstentions).

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Gian-Luca Bona comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'646'612      Oui  
8'003            Non  
116'611        Abstentions).

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Jürgen Brandt comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'640'003      Oui  
14'032          Non  
117'191        Abstentions).

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale élit M. Philip Mosimann comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'653'825      Oui  
510              Non  
116'891        Abstentions).

Le Président passe à nouveau la parole à M. Ulf Berg pour diriger l'Assemblée au sujet de sa propre réélection. M. Ulf Berg passe à la votation :

« L'Assemblée générale réélit M. Alain Guttman comme Président du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'638'242	Oui
16'125	Non
116'859	Abstentions).

## **5. Election du comité de rémunération**

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions ou commentaires.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Gian-Luca Bona comme membre du comité de rémunération de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'641'552	Oui
9'323	Non
120'351	Abstentions).

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Thierry de Kalbermatten comme membre du comité de rémunération de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'492'391	Oui
159'289	Non
119'546	Abstentions).

## 6. Approbation des rémunérations

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions ou commentaires.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale décide d'approuver la rémunération pour le Conseil d'administration pour la période allant de la fin de cette Assemblée jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2017, à savoir un montant global maximal de CHF 1'380'000. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'406'501	Oui
168'976	Non
195'749	Abstentions).

Il n'y a pas de questions ou commentaires.

« L'Assemblée générale décide d'approuver la rémunération pour le Comité exécutif du Groupe pour l'exercice comptable 2017, à savoir un montant global maximal de CHF 5'500'000. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'564'302	Oui
36'482	Non
170'442	Abstentions).

## **7. Election de l'organe de révision**

Le Conseil d'administration propose d'élire comme nouvel organe de révision la société PricewaterhouseCoopers SA pour l'année 2016. Selon les principes de gouvernance d'entreprise, le Conseil propose un changement d'organe de révision, afin d'avoir une vue différente sur les activités et processus de la société.

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions ou commentaires.

Le Président passe ensuite à l'élection et soumet la résolution suivante :

« L'Assemblée générale désigne la société PricewaterhouseCoopers SA comme organe de révision pour l'année 2016. »

La résolution est approuvée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'652'060	Oui
2'587	Non
116'579	Abstentions).

## **8. Election du représentant indépendant**

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions ou commentaires.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale désigne la société Ofisa SA à Lausanne comme représentante indépendante jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'653'560      Oui

617            Non

117'049      Abstentions).

Au terme des délibérations, le Président remercie les actionnaires de leur soutien et les informe que la prochaine Assemblée générale ordinaire aura lieu le 6 avril 2017.

Le Président lève la séance à 18h15.

Le Président :

Le secrétaire hors Conseil :